

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 avril 2009

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES OUTRE-MER - (n° 1579)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 258

présenté par

MM. Lebreton, Lurel, Manscour, Likuvalu, Jalton, Letchimy et Fruteau

-----  
**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 26 TER, insérer l'article suivant :**

Dans chaque département et territoire d'outre-mer, il est créé une mission afin d'établir un rapport de l'état des lieux de la formation outre-mer et des besoins des étudiants.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les universités Outre mer doivent pouvoir enrichir leurs enseignements, la formation des maîtres et des étudiants en créant des partenariats soutenus par l'Etat. La formation d'une jeunesse en quête d'avenir et massivement au chômage est un élément fondamental. L'espace régional devient alors l'espace idéal pour recevoir les jeunes et leur permettre de trouver une formation.